



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

PROJET DE DELIBERATION

n° 2020 - 030 : Finances- Subventions aux associations ambilliennes-Avance d'un second tiers de la subvention 2019

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n° 2020-007 en date du 13 février 2020, la commune d'AMBILLY avait alloué aux associations ambilliennes, par anticipation de l'octroi de subventions au titre de l'année 2020, un tiers de subvention calculé sur la base des subventions allouées en 2019.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, il n'a pas été possible pour les élus de se réunir et de pouvoir examiner les demandes de subvention des associations pour l'année 2020 au titre des derniers arbitrages qui, après le vote du budget primitif de la commune, auraient donné lieu à l'octroi des subventions pour l'année.

Afin de pouvoir garantir une reprise des activités associatives et leur permettre de pouvoir disposer de trésorerie, et dans l'attente de l'examen définitif des subventions aux associations pour l'année 2020, il est proposé au conseil d'allouer un second tiers de subvention aux associations ambilliennes qui en ont fait la demande, sur la base des subventions 2019, et en complément du premier tiers voté le 13 février 2020.

Il est également proposé d'allouer aux associations ambilliennes ayant établi une demande de subvention de 1000 euros maximum la subvention au titre de l'année 2020.

Il est précisé que cet octroi ne préjuge en rien de l'arbitrage définitif sur le montant global des subventions en 2020.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'allocation des subventions de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Second tiers alloué juin 2020
Club athlétique d'AMBILLY	10 000.00
Thonon Evian Grand Genève FC	8 448.00
FJA	9 050.00
Entente Pongiste	1 504.00
Karaté Club	833.00
Gremio Futsal	833.00
Batterie fanfare	2 000.00
Club Mon Bel Automne	1 583.00
Conseil Citoyen	500.00
Coop Etoile	1 000.00
Montant total	35 751.00

La dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours